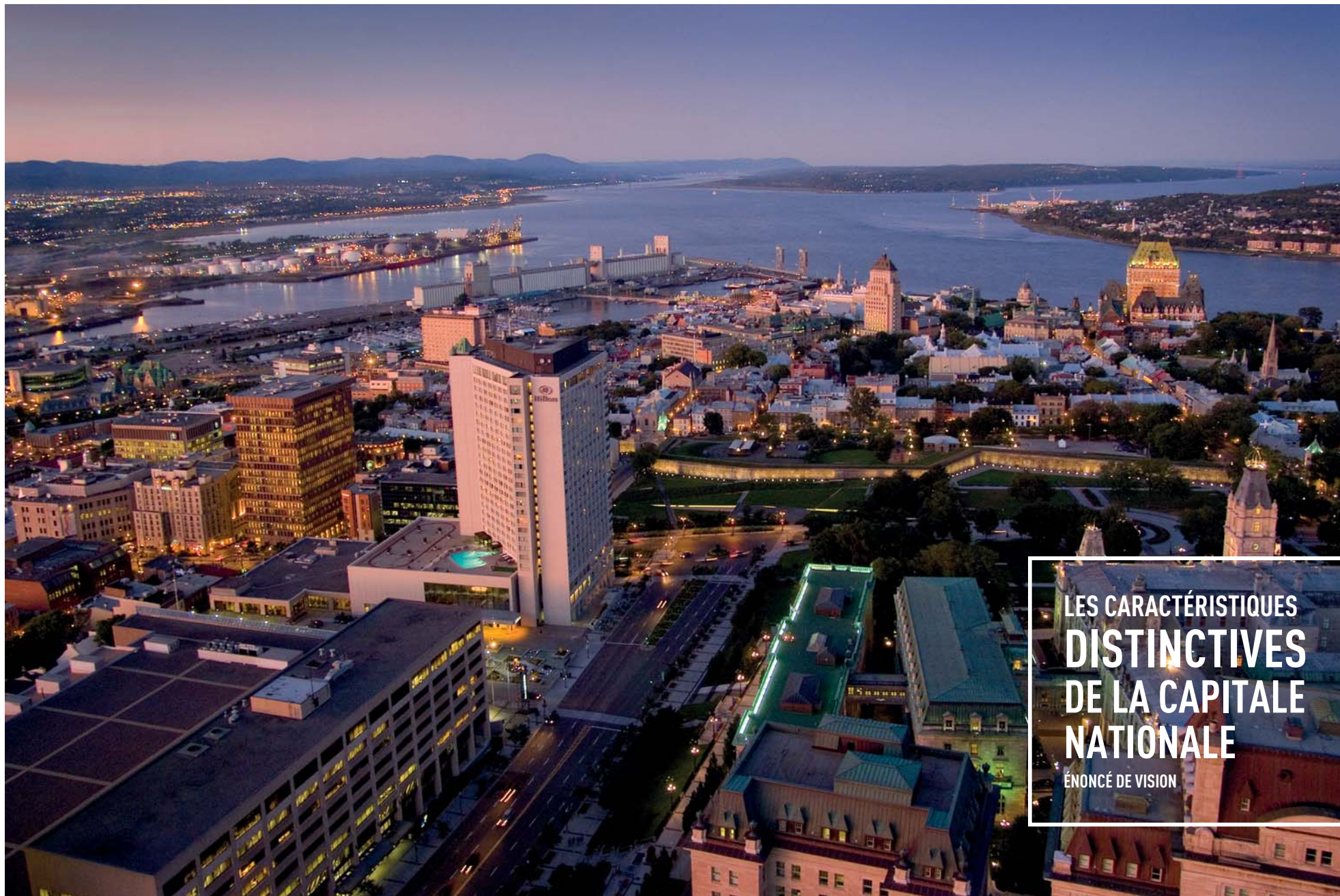




01_





LES CARACTÉRISTIQUES
DISTINCTIVES
DE LA CAPITALE
NATIONALE
ÉNONCÉ DE VISION

01_



CRÉDITS

Chargés de projet :

Josiane Dufault, urbaniste et conseillère en design urbain

Frédéric Smith, historien et chargé de projet

Iconographie : Annik Cassista, Isabelle Tremblay

Graphisme : Isabelle Tremblay

Révision : Manon Tardif

Édition : Marie-Eve Ouellet, Anne-Marie Gauthier

Les chargés de projet souhaitent remercier leurs collègues de la Commission de la capitale nationale du Québec, de même que les membres du comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration pour leur contribution à la réflexion ayant mené à ce document.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

© Commission de la capitale nationale du Québec

Format : Imprimé

ISBN : 978-2-550-81753-6

Format : PDF

ISBN : 978-2-550-81735-2

2

TRAITS DISTINCTIFS D'UNE CAPITALE_10

2.1 CENTRALITÉ POLITIQUE_14

2.2 CENTRALITÉ ADMINISTRATIVE_18

2.3 CENTRALITÉ SYMBOLIQUE_22

PATRIMOINE_24

GÉOGRAPHIE_27

HÉRITAGE FRANÇAIS_28

NORDICITÉ_30

LIEUX DE RASSEMBLEMENT_32

2.4 FONCTIONS DE SOUTIEN_34

ACCESSIBILITÉ_36

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE_38

CULTURE_40

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT_40

1

INTRODUCTION_4

1.1 MISSION DE LA COMMISSION_6

1.2 PORTÉE DES INTERVENTIONS_8

3

CONCLUSION_42

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES_44

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES ET CARTOGRAPHIQUES_48

1_INTRODUCTION

Créée en 1995 à la suite d'un vote unanime de l'Assemblée nationale, la Commission de la capitale nationale du Québec incarne la volonté du gouvernement du Québec de reconnaître l'importance qu'il accorde à sa capitale.

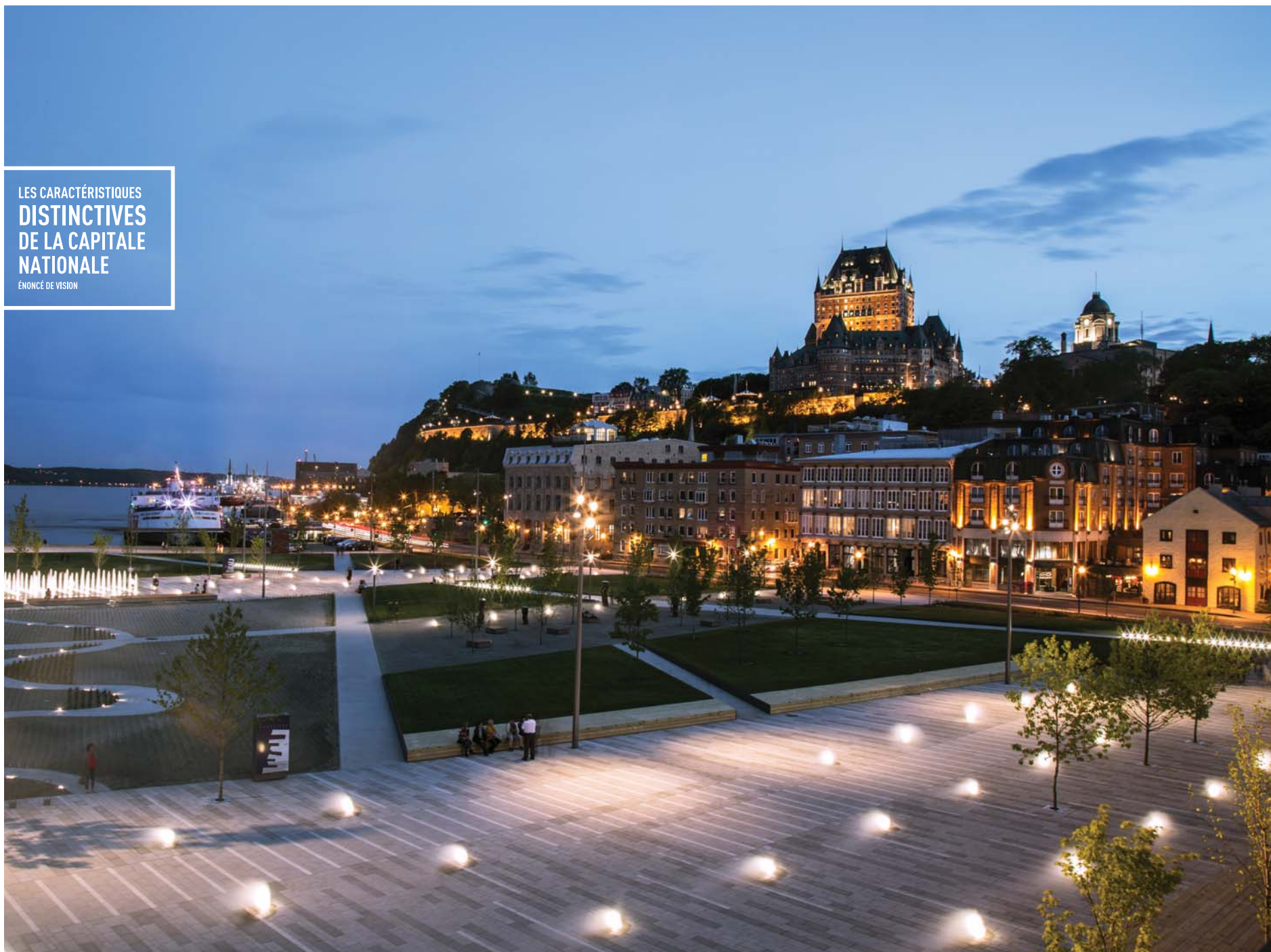
Capitale politique, administrative, militaire et religieuse au temps de la Nouvelle-France, Québec est depuis 1867 la capitale de tous les citoyens du Québec. À travers ses édifices parlementaires, ses sites patrimoniaux et ses fortifications uniques, elle représente aujourd'hui un lieu de rassemblement et de mémoire, ainsi qu'une source de fierté pour tous les Québécois.

Depuis sa création, la Commission met en œuvre sa vision du développement et de la mise en valeur de la capitale nationale en se basant sur son expérience et sur divers chantiers de réflexion. Elle a notamment produit ou coproduit plusieurs ouvrages consacrés aux lieux caractéristiques et emblématiques de la capitale nationale du Québec, dont *La Capitale, lieu du pouvoir* (1997), *Québec, une histoire capitale* (1998), *Québec 1900- 2000, Le siècle d'une capitale* (2000) et *Québec splendeurs capitales* (2011).

Son rôle de conseillère en matière d'aménagement permet à la Commission d'émettre des avis et d'aider le gouvernement et les différents organismes publics et privés à prendre des décisions éclairées en regard de l'aménagement et de la mise en valeur de la capitale. Afin de planifier et de prioriser ses actions dans le futur, la Commission souhaite, par ce document, définir le cadre de ses actions en précisant sa mission, sa portée et ses objets d'intervention, de même que sa vision à l'égard des traits distinctifs d'une capitale, à la fois d'une façon générale et d'une façon plus spécifique à Québec.

La Commission souhaite également mieux faire connaître à ses partenaires publics et privés le regard qu'elle pose sur la capitale nationale et les sensibiliser aux exigences que pose l'aménagement d'une capitale, de manière à s'assurer que l'environnement bâti soit structuré, porteur d'identité et de sens, et à s'outiller collectivement à l'égard de la mise en valeur de la capitale nationale du Québec. Depuis plus de 20 ans et de concert avec ses partenaires, la Commission contribue, sur l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, à la création d'une capitale résolument moderne, fière de son passé et confiante en son avenir.

LES CARACTÉRISTIQUES
**DISTINCTIVES
DE LA CAPITALE
NATIONALE**
ÉNONCÉ DE VISION



1.1_ MISSION DE LA COMMISSION



LES CARACTÉRISTIQUES
DISTINCTIVES
DE LA CAPITALE
NATIONALE
ENONCÉ DE VISION

Depuis plus de 400 ans, l'exercice des pouvoirs politique, religieux et administratif marque le territoire de la capitale nationale du Québec et nourrit le sentiment d'appartenance et d'identité des Québécois et des Québécoises. En créant la Commission de la capitale nationale du Québec en 1995, le gouvernement reconnaissait l'importance d'aménager, de développer et de mettre en valeur le siège des institutions de l'État dans le respect de sa vocation historique et patrimoniale.

L'État octroyait ainsi à la Commission la mission d'aménager et de développer sa capitale nationale en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec.

La Commission conseille également le gouvernement sur les moyens à mettre en œuvre pour consacrer la présence politique et administrative de l'État dans sa capitale, siège des institutions et dépositaire de leur histoire, tout en veillant à ce que les aménagements respectent le caractère distinctif de la capitale.

La Commission s'emploie donc à mettre en valeur de façon exemplaire son paysage par la requalification des places, des parcs, des promenades et des voies publiques, par l'amélioration de l'architecture et par la conservation et la mise en valeur des sites, ouvrages, monuments et autres biens historiques. Enfin, elle contribue à promouvoir et à faire connaître la capitale aux Québécois par l'organisation d'activités à caractère historique, culturel et social.

1.2_PORTÉE

DES INTERVENTIONS

Par ses interventions, la Commission accorde un intérêt particulier à la colline Parlementaire, siège actuel des institutions démocratiques, puis au territoire de la ville de Québec, capitale de la province de Québec depuis 1867. Elle se concentre ensuite sur les environs de la capitale, dès lors que ceux-ci contribuent à exprimer la singularité du statut de Québec.

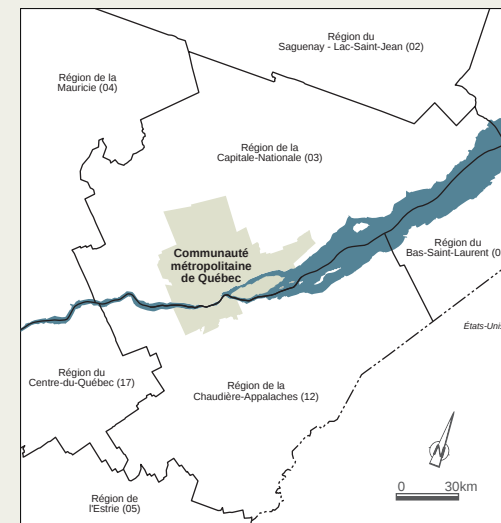
Ainsi, la Commission peut intervenir sur tout le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, composé des villes de Québec, Lévis, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, auxquelles s'ajoutent 24 municipalités comprises dans les municipalités régionales de comté (MRC) de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré. De plus, dans certaines circonstances particulières, la Commission peut, avec l'assentiment du gouvernement, intervenir à l'extérieur de son territoire de prédilection dans la mesure où son action contribue au rayonnement de la capitale.

Dans tous ses projets, l'approche préconisée par la Commission repose sur la concertation et s'inscrit dans une perspective de développement durable qui favorise une meilleure « qualité de ville ». De plus, la Commission est convaincue que la volonté de renforcer l'identité de la capitale et des fonctions rattachées à ce statut doit non seulement transparaître dans ses interventions, mais doit en constituer le fondement. Les moyens d'action et les projets qu'elle met de l'avant consolident et bonifient l'espace urbain de la capitale, dans le respect de l'esprit du lieu et de son riche héritage historique et patrimonial.

LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC : la Communauté métropolitaine de Québec

Limites

-  Capitale nationale du Québec
-  Communauté métropolitaine de Québec
-  Communauté autochtone
-  Municipalité régionale de comté (MRC), agglomération ou ville
-  Municipalité



Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.



2_TRAITS DISTINCTIFS D'UNE CAPITALE

Avant de définir en quoi consistent les traits distinctifs d'une capitale, et plus particulièrement ceux que l'on peut conférer à la capitale nationale du Québec, il importe de tenter d'abord une définition de la capitale en tant qu'entité géographique, sociale et politique.

Une revue de la littérature permet rapidement de conclure que ce thème est peu visité et qu'il n'existe que peu de bases théoriques à ce sujet. Jean-Marie Lebel et Alain Roy le notaient d'ailleurs en 2000, lorsqu'ils affirmaient que : « Au Canada, peu de chercheurs se sont penchés sur le développement historique de cette fonction [celle de capitale] et sur l'impact qu'elle peut avoir dans un territoire et sur une collectivité donnés »¹. Laurent Vidal ajoutait en 2014 qu'un bilan historiographique de la littérature sur les capitales « fait apparaître un ensemble de travaux de très grande qualité souvent, relevant de différentes disciplines, mais qui ne

composent pas un champ d'études légitimé avec des questions reconnues par la communauté des chercheurs »².

Dans un mémoire déposé en 1986 à la Commission d'étude sur la Ville de Québec, Jean-Paul L'Allier rappelait qu'une capitale est d'abord une ville et qu'elle possède à ce titre toutes les fonctions et tous les attributs liés à l'urbanité. Mais à ce rôle traditionnel de la ville se superpose celui de siège du gouvernement, de ses ministères, mandataires et agences. Ce rôle est conféré par la volonté de l'État et son étude ne peut être détachée de l'État. Jean-Paul L'Allier admet le caractère abstrait des valeurs sur lesquelles la prééminence de la capitale se fonde, mais rappelle que ces valeurs ne sont pas moins réelles puisqu'elles remontent à la raison d'être de l'entité nationale³.

¹ Jean-Marie Lebel et Alain Roy. [2000]. *Québec 1900-2000. Le siècle d'une capitale*, Éditions Multimonde, p. 3.

² Laurent Vidal. [2014]. *Capitales rêvées, capitales abandonnées. Considérations sur la mobilité des capitales dans les Amériques (XVII^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 7.

³ Jean-Paul L'Allier et Associés inc. [1986]. « Développer ensemble la capitale : mémoire à la Commission d'étude sur la Ville de Québec », dans *Québec, une capitale. Annexe. Mémoire à la Commission d'étude sur la Ville de Québec*, Québec, p. 11.



En 1990, Jean Gottman et Robert A. Harper affirmaient qu'une capitale est par définition le siège du pouvoir et le lieu des décisions qui affectent la vie et l'avenir de la nation gouvernée, et qui peuvent influencer les tendances et les événements au-delà de ses frontières. Les capitales diffèrent donc des autres villes, leur fonction étant d'assurer une centralité forte et durable en bénéficiant d'un environnement d'accueil particulier⁴.

Un rapport produit en 2008 pour le compte de l'Organisation des capitales canadiennes rappelle que les capitales canadiennes jouent un rôle unique en tant que siège du gouvernement et en raison de leur rôle symbolique. Les capitales canadiennes représentent des lieux de rassemblement et de décisions, de même que des lieux protocolaires et cérémoniels articulés autour d'une histoire partagée et d'une identité commune⁵. Les caractéristiques culturelles et symboliques des capitales leur confèrent un caractère unique par rapport aux autres villes canadiennes.

Les capitales à travers le monde demeurent néanmoins très variées, selon leur ancienneté, la dimension du territoire et sa densité géographique, le régime constitutionnel ou leur degré de centralisation. Comme le rappelait Jean-Paul L'Allier en 1986, certaines capitales tirent leurs racines de leur prééminence historique, telles que Paris, Londres et Rome, tandis que d'autres, plus récentes, relèvent plutôt de décisions politiques. C'est le cas de Washington, Ottawa, Canberra et Brasília⁶.

Il est toutefois possible de dégager des dénominateurs communs permettant de distinguer les capitales des autres villes. Les chercheurs qui se sont penchés sur la question renvoient à trois fonctions interreliées, soit la représentativité, la fonction charnière et la centralité.

La représentativité d'une capitale et sa fonction charnière concernent la dimension sociologique des capitales. La première s'appuie sur la reconnaissance de son rôle symbolique national par les citoyens de l'État concerné et auprès des étrangers, tandis que la seconde rappelle que : « [la] capitale est d'abord et avant tout un condensé, un résumé, un lieu privilégié de médiation entre les différentes composantes d'un espace politique donné. La capitale assure la fonction de "charnière", de médiation entre les cultures, ethnies, communautés et régions (au sens culturel) constituant un espace politique »⁷.

La troisième fonction identifiée dans la littérature, celle de la centralité, se décline selon les rôles essentiels – politique, administratif et symbolique – associés à la capitale en tant que siège du gouvernement, de même qu'aux fonctions de soutien qui en magnifient le statut sans toutefois se substituer aux rôles essentiels. La notion de centralité est celle retenue par la Commission dans l'exercice d'identification des attributs que doivent posséder un lieu ou un équipement afin d'être ciblés comme des lieux caractéristiques de la capitale nationale du Québec, et ce, en raison de son caractère concret et de son aptitude à offrir une grille d'analyse tendant vers l'objectivité.

Aux fins de cet exercice, notons que la Commission définit les « lieux caractéristiques » de la capitale comme étant ceux associés aujourd'hui ou dans le passé aux fonctions et aux activités relatives au statut de capitale, tels que l'hôtel du Parlement, l'édifice Honoré-Mercier ou encore les vestiges du palais de l'intendant. Les « lieux emblématiques » sont pour leur part définis comme ces lieux fortement associés à la capitale du Québec sans être directement reliés à son statut de capitale, tels que le Château Frontenac ou le pont de Québec.

⁴ Jean Gottman et Robert A. Harper. (1990). *Since Megalopolis : The Urban Writings of Jean Gottman*, Baltimore et Londres, Les Presses de l'université John Hopkins. Cité dans Enid Slack, Harry Kitchen, Maria DeFalco (2008), *The Costs and Benefits of Being a Canadian Capital City, Final report to the Canadian Capital Cities Organization*, p. 6.

⁵ Enid Slack, Harry Kitchen, Maria DeFalco. (2008). *The Costs and Benefits of Being a Canadian Capital City, Final report to the Canadian Capital Cities Organization*, p. 3.

⁶ Jean-Paul L'Allier et Associés inc. (1986). *Op.cit.*, p. 12.

⁷ Jean-Paul L'Allier et Associés inc. (1986). *Op.cit.*, p. 15.

⁸ Jean-Paul L'Allier et Associés inc. (1986). *Op.cit.*, p. 15.

LES DÉNOMINATEURS COMMUNS DES CAPITALES

1 REPRÉSENTATIVITÉ

s'appuie sur la reconnaissance du rôle symbolique national de la capitale par les citoyens de l'État concerné et auprès des étrangers.

2 FONCTION CHARNIÈRE

rappelle que « [la] capitale est d'abord et avant tout un condensé, un résumé, un lieu privilégié de médiation entre les différentes composantes d'un espace politique donné. La capitale assure la fonction de "charnière", de médiation entre les cultures, ethnies, communautés et régions (au sens culturel) constituant un espace politique »⁸.

3 CENTRALITÉ

se décline selon les fonctions essentielles – politique, administrative et symbolique – associées au rôle de capitale en tant que siège du gouvernement de même qu'aux fonctions de soutien qui en magnifient le statut sans toutefois se substituer aux fonctions essentielles.



CENTRALITÉ POLITIQUE

évoque la présence du pouvoir législatif et concerne son rôle de lieu de médiation et de résolution de conflits. Les lieux caractéristiques de la centralité politique d'une capitale relèvent de prime abord des édifices parlementaires, puis des résidences gouvernementales ayant une fonction officielle ou cérémonielle.

Ex. hôtel du Parlement du Québec, parc du Bois-de-Coulonge, site des forts et châteaux Saint-Louis.



CENTRALITÉ ADMINISTRATIVE

évoque la présence du pouvoir exécutif, incarné par les ministères et les organismes gouvernementaux. Siège du gouvernement, la capitale est également un centre administratif où les décisions sont prises et où les politiques et les programmes sont formulés et appliqués.

Ex. édifices André-Laurendeau, Jean-Antoine-Panet, Honoré-Mercier et Pamphile-LeMay, de même que les édifices Marie-Guyart (complexe G) et Jean-Talon (complexes H et J).



CENTRALITÉ SYMBOLIQUE

évoque la capitale en tant que reflet de la nation et les interventions qui visent à « affirmer auprès de la nation la légitimité et la durabilité des institutions du gouvernement et auprès des autres peuples, le caractère et la culture du pays, dans ses aspects les plus positifs ». À Québec, elle renvoie à des notions comme :

- le patrimoine;
- la géographie;
- l'héritage français;
- la nordicité;
- les lieux de rassemblement.



FONCTIONS DE SOUTIEN

concernent l'environnement d'accueil de la capitale. Sans se substituer aux centralités politique, administrative et symbolique, ces fonctions contribuent à confirmer l'impact de la capitale. Elles renvoient à des notions comme :

- l'accessibilité;
- le développement économique;
- la culture;
- la recherche et développement.

Ex. parcours d'accueil, Musée national des beaux-arts du Québec.



2.1_CENTRALITÉ POLITIQUE

La centralité politique d'une capitale évoque la présence du pouvoir législatif et concerne son rôle de lieu de médiation et de résolution des conflits. En tant que siège du pouvoir, la capitale est le lieu où se gèrent les crises et où se prennent les décisions qui affecteront la vie et l'avenir de la nation.





LES CARACTÉRISTIQUES
DISTINCTIVES
DE LA CAPITALE
NATIONALE

ÉNONCÉ DE VISION

Les lieux caractéristiques de la centralité politique d'une capitale relèvent de prime abord des édifices parlementaires, puis des résidences gouvernementales ayant une fonction officielle ou cérémonielle. Au Canada, on compte parmi celles-ci diverses résidences vice-royales occupées par le gouverneur général ou ses lieutenants-gouverneurs.

Bien que ces institutions puissent se trouver dans d'autres villes, leur concentration dans la capitale contribue généralement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens en améliorant l'expérience des visiteurs. Washington, la capitale américaine, représente un exemple éloquent des bénéfices liés à cette concentration de lieux caractéristiques de sa centralité politique.

La présence du pouvoir législatif à Québec est principalement incarnée à travers son hôtel du Parlement, situé au cœur de la colline Parlementaire. L'édifice, construit entre 1877 et 1886, accueille l'Assemblée nationale, composée de 125 députés élus par la population dans chacune des circonscriptions électorales du Québec. Elle constitue un forum où les députés débattent des questions d'intérêt public et exercent leurs rôles de législateur et de contrôleur.

Le lieutenant-gouverneur du Québec appartient également à l'appareil législatif. Parmi les lieux caractéristiques de sa présence dans la capitale, on compte principalement l'actuel parc du Bois-de-Coulonge, hôte de trois gouverneurs généraux de la province du Canada au milieu du 19^e siècle puis de 21 lieutenants-gouverneurs de 1870 à 1966. L'incendie de la villa, le 21 février 1966, fera pour seule victime le lieutenant-gouverneur Paul Comtois. Le site deviendra graduellement un parc public, géré par la Commission de la capitale nationale du Québec depuis 1996. Les successeurs de Paul Comtois occuperont la maison Dunn, sur la Grande Allée, à partir de 1967. Depuis 1997, le lieutenant-gouverneur du Québec ne dispose plus d'une résidence officielle, mais occupe des bureaux dans l'édifice André-Laurendeau, près de l'hôtel du Parlement.

Québec est une ville dont l'histoire est intimement liée à l'exercice du pouvoir politique. D'abord siège des institutions politiques de la Nouvelle-France, Québec a été la capitale du Bas-Canada, avant d'occuper le rôle de capitale de la province du Canada en alternance avec Toronto. La ville de Québec a été désignée comme capitale de la province de Québec dans la Loi constitutionnelle de 1867 (Acte de l'Amérique du Nord britannique). La capitale s'est ainsi définie par un grand nombre de sites historiques, plusieurs constituant d'anciens lieux de pouvoir, comme le site des forts et châteaux Saint-Louis dont les vestiges archéologiques, mis au jour sous la terrasse Dufferin, sont aujourd'hui mis en valeur par Parcs Canada.





On compte aussi parmi ces lieux le parc Montmorency, au sommet de la côte de la Montagne, où l'on trouvait autrefois le palais épiscopal où siège en 1792 la première session de l'Assemblée législative du Bas-Canada. Un nouvel hôtel du Parlement y accueille les parlementaires en 1834 jusqu'à sa destruction lors d'un incendie survenu en 1854. Les parlementaires sont alors relogés dans la chapelle des Sœurs de la Charité puis à l'Académie de musique de la cité de Québec, rue Saint-Louis. Un nouvel édifice, surnommé le parlement-bureau de poste, accueillera à nouveau les parlementaires de 1860 à 1883 sur le site actuel du parc Montmorency.



La vie politique déborde les cadres de l'Assemblée législative. Des clubs politiques, aux idéologies diverses, ont longtemps été présents dans la ville et sont autant de lieux informels du pouvoir. Les membres de l'Union nationale se réunissaient au Club Renaissance sur la Grande Allée, tandis que ceux du Parti libéral avaient leur Club de la Réforme, rue D'Auteuil. Des discussions politiques ont lieu régulièrement autour des tables des restaurants Kerhulu, Old Homestead, Charles-Bailairgé et Aquarium, sans compter les débats au Café du Parlement.



2.2_CENTRALITÉ ADMINISTRATIVE

La centralité administrative d'une capitale évoque la présence du pouvoir exécutif, incarné par les ministères et les organismes gouvernementaux. Siège du gouvernement, la capitale est également un centre administratif où les décisions sont prises et où les politiques et les programmes sont formulés et appliqués.

Les ministères sont le prolongement administratif des ministres et ont habituellement leur adresse principale dans la capitale. On y dirige l'essentiel des activités de concertation, de négociation, de médiation et d'arbitrage⁹. Les agents des ministères peuvent néanmoins occuper des bureaux régionaux ou locaux afin de mieux servir les publics auxquels leurs services sont destinés. En 1998, le gouvernement du Québec notait qu'un employé de ministère sur deux exerçait ses fonctions ailleurs que dans la capitale. Ainsi, la capitale se caractérise plus par les fonctions centrales qui s'y exercent que par la quantité de l'effectif gouvernemental.

On trouve également dans une capitale quantité d'organismes gouvernementaux créés par l'État afin de remplir une mission distincte de celle des ministères, notamment pour des raisons de visibilité, d'efficacité, d'autonomie de gestion et de distanciation par rapport au politique¹⁰.





LES CARACTÉRISTIQUES
DISTINCTIVES
DE LA CAPITALE
NATIONALE
ÉNONCÉ DE VISION

La capitale s'impose habituellement comme le lieu d'accueil de ces organismes afin de faciliter la cohésion et la synergie de l'administration publique. Dans certains cas, l'État reconnaît que certains organismes gouvernementaux exerceront un rôle plus efficace en étant plutôt situés dans la métropole ou ailleurs sur le territoire. La capitale demeure toutefois le lieu d'accueil privilégié pour les organismes parapublics dont la mission recèle une portée universelle applicable à l'ensemble du territoire.

Sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, les nombreux bureaux de ministères et d'organismes du gouvernement traduisent la forte présence de l'État québécois dans la capitale. Les ministères du gouvernement du Québec ainsi qu'une forte majorité des organismes gouvernementaux ont leur siège social dans la capitale. Ceux-ci ont comme principale fonction le développement de politiques publiques et la gestion des programmes qui s'y rattachent. Certains ont une vocation de première importance dans la gouvernance de l'État, à savoir le ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat du Conseil du trésor et les ministères des Finances et de l'Économie.

Dans sa Politique relative à la capitale nationale de 1998, le gouvernement du Québec rappelait son engagement à installer dans la capitale les bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux afin de consacrer la capitale comme lieu de l'exercice du pouvoir⁹.

Parmi les principaux lieux caractéristiques de la centralité administrative, on retrouve ceux issus de la première vague d'expansion de la colline Parlementaire entre 1910 et 1931, soit les édifices André-Laurendeau, Jean-Antoine-Panet, Honoré-Mercier et Pamphile-Le May, de même que les édifices Marie-Guyart (complexe G) et Jean-Talon (complexes H et J), issus de la seconde vague des années 1960 et 1970. De nombreux édifices administratifs construits dans la seconde moitié du 20^e siècle s'ajoutent à ceux-ci et parsèment le territoire de la capitale nationale, tels que l'édifice Marly où loge le ministère du Revenu et l'édifice Louis-Philippe-Pigeon où loge celui de la Justice, tous deux situés dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

⁹ Gouvernement du Québec. (1998b). *Politique relative à la capitale nationale. Cadre de référence pour la localisation des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux*, Québec, p. 10.

¹⁰ *Ibid*, p. 11.

¹¹ Gouvernement du Québec. (1998b). *Op.cit.*, p. 23.





Ces édifices publics, en raison des activités importantes qu'ils abritent, jouent un rôle structurant dans l'espace urbain. En tant que conseiller du gouvernement en matière de conservation, d'aménagement et de développement des immeubles où logent ses ministères et organismes, la Commission de la capitale nationale du Québec est consciente que les activités et les emplois que génère le gouvernement peuvent renforcer les centralités urbaines et participer à l'effervescence de la capitale.

Moins connu, le domaine Cataraqui appartient également à la liste des lieux caractéristiques de la centralité administrative. Créé par un marchand de bois en 1831, hôte temporaire de deux gouverneurs généraux de la province du Canada lors de la reconstruction de Spencer Wood (actuel parc du Bois-de-Coulonge), ce vaste domaine pittoresque a été déclaré en 1996 « Lieu officiel de fonctions du gouvernement du Québec » (Décret 613-96). Le domaine est géré depuis 2002 par la Commission de la capitale nationale du Québec.

Étant située au centre géographique du Québec, la capitale est par ailleurs un lieu de convergence nationale, où sont négociées les ententes et les conventions collectives de travail entre l'État et les acteurs patronaux et syndicaux, et où se tiennent les activités de médiation, de conciliation, d'arbitrage et de gestion des partenariats menées par le premier ministre, les ministres et les hauts fonctionnaires.

C'est également dans la capitale qu'ont lieu les conférences, les sommets socioéconomiques, les autres rencontres de concertation d'envergure nationale, ainsi que les réunions et rassemblements des partenaires sociaux et économiques de l'État. Il en résulte que les organes de la presse, les partis politiques, les acteurs patronaux et syndicaux et les autres grands partenaires socioéconomiques de l'État doivent y avoir pignon sur rue¹². Par ailleurs, la présence d'un important Centre

des congrès, au cœur même de la colline Parlementaire, contribue à faire de la capitale un important lieu de convergence.

L'histoire de Québec est aussi intimement liée à l'exercice du pouvoir administratif et la capitale en porte toujours certaines traces. Parmi celles-ci, on trouve diverses résidences qui ont accueilli des institutions gouvernementales, comme la maison Bédard (18, rue Mont-Carmel), où le gouvernement installe le département du Trésor de la province de Québec entre 1869 et 1886.

Pour la Nouvelle-France, les vestiges du palais de l'intendant représentent un haut lieu de l'administration de la colonie et méritent une attention particulière. L'Îlot des Palais désigne les anciens terrains où les intendants de la Nouvelle-France, responsables de la justice, de la police et des finances de la colonie, avaient élu résidence à proximité de la voie navigable à l'embouchure de la rivière Saint-Charles.

Trois palais se sont succédé en ce lieu de pouvoir, qui rappelle que l'administration de la justice relève également de la centralité administrative d'une capitale, du moins dans une perspective historique puisque la localisation des sièges de la Cour supérieure, de la Cour d'appel et de la Cour suprême échappe actuellement à la compétence du Québec. En revanche, le siège de la Cour du Québec est officiellement situé dans la capitale, où le juge en chef exerce ses fonctions.

En plus de l'actuel palais de justice de Québec et de l'Îlot des Palais, divers lieux évoquent l'administration de la justice à un moment ou un autre de l'histoire de la capitale nationale, comme la maison de la sénéchaussée, le couvent des récollets, le premier palais de justice de la rue Saint-Louis, l'hôpital militaire de la rue Sainte-Ursule et le deuxième palais de justice de la rue Saint-Louis.

¹² Gouvernement du Québec. (1998a). *Politique relative à la capitale nationale. Pour le Québec, la capitale déploie ses forces*, Québec, p. 16-17.



2.3_CENTRALITÉ SYMBOLIQUE

Toute capitale exerce une fonction symbolique visant à refléter et à promouvoir le sentiment d'appartenance et d'identité des citoyens de la ville et de l'État dont elle est le siège du pouvoir. La centralité symbolique évoque la capitale en tant que reflet de la nation et les interventions qui visent « à affirmer auprès de la nation la légitimité et la durabilité des institutions du gouvernement et auprès des autres peuples, le caractère et la culture du pays, dans ses aspects les plus positifs »¹³. Cette fonction symbolique demeure éminemment subjective et difficile à circonscrire, puisqu'elle en appelle à une représentation de la conscience collective nationale.

Une enquête réalisée au milieu des années 1980 auprès de la population canadienne révélait que pour la majorité des répondants, le rôle d'une capitale est d'abord d'inspirer à l'ensemble des citoyens un fort sentiment d'appartenance et de fierté envers son pays. Parmi ses autres rôles, on retrouve celui de refléter la nation aux yeux du reste du monde, de promouvoir la culture et l'histoire de la nation, de constituer un attrait pour les visiteurs et de développer l'intérêt pour les affaires politiques et gouvernementales¹⁴.

¹³ Jean-Paul L'Allier et Associés inc. (1986). *Op.cit.*, p. 23.

¹⁴ Commission de la capitale nationale. (1984). *Bâtir une capitale : réflexion sur le passé et perspectives d'avenir*, Ottawa, p. 11.





La capitale offre ainsi un lien entre le passé et le présent, incarné notamment à travers diverses manifestations commémoratives telles que les plaques et les monuments. La représentation symbolique prend tout son sens dans les actions de commémoration. La commémoration est définie comme un acte collectif et public de rappel dont l'objet est un personnage, un événement ou un fait du passé. Ce geste de rappel est d'autant plus porteur qu'il s'inscrit le plus souvent dans le paysage comme un repère fixe et permanent.

Ce lien entre le passé et le présent s'incarne également à travers l'entretien de divers lieux et bâtiments patrimoniaux de même que par leur mise en valeur, notamment par leur mise en lumière. L'illumination des bâtiments, des monuments, des sites naturels et des places publiques, à peu près inexistante dans la capitale avant 1995, représente aujourd'hui l'une des belles réalisations de la Commission de la capitale nationale du Québec en vertu d'un « plan lumière » visant à déterminer des actions concrètes pour mettre en valeur la capitale et ses environs par la lumière.

Le statut de capitale implique également la réalisation d'aménagements urbains distinctifs. Ceux-ci marquent des espaces, délimitent des frontières et font foi de notre capacité d'honorer et de nous souvenir. Ainsi, les travaux réalisés autour de l'hôtel du Parlement, de l'avenue Honoré-Mercier et, plus récemment, de la promenade Samuel-De Champlain sont de ces lieux significatifs.

Les sites patrimoniaux en milieu urbain et rural représentent aussi des attraits culturels et touristiques inestimables. Outre la qualité de l'architecture et de l'organisation spatiale des sites patrimoniaux (appelés « arrondissements historiques » sous l'ancienne Loi sur les biens culturels), leur intérêt relève du dynamisme et de la diversité des activités qui y ont cours.

Ce symbolisme prend donc la forme de différentes références à la culture, à l'histoire, aux événements marquants. Un équilibre doit être recherché à l'égard des éléments commémoratifs et monumentaux d'une capitale afin de préserver le caractère dynamique et convivial du cadre urbain.

Comme cadre de référence pour la Commission de la capitale nationale du Québec, la centralité symbolique renvoie particulièrement à des notions comme le patrimoine, la géographie, l'héritage français, la nordicité et la présence d'espaces publics.

PATRIMOINE

Une revue de la littérature réalisée par l'École nationale d'administration publique en 2013 confirme l'importance accordée à la fonction symbolique en tant qu'instrument de développement indissociable de la notion de capitale. La capitale est le berceau de la francophonie en Amérique du Nord. L'importance historique, la densité, la qualité et la diversité de son patrimoine architectural, archéologique et paysager en font le lieu le plus significatif à cet égard au Québec. Cette richesse a reçu une reconnaissance d'importance lorsque le Vieux-Québec a été inscrit parmi les villes du patrimoine mondial par l'UNESCO en 1985.

Le patrimoine architectural et le patrimoine urbain constituent des ressources précieuses qu'il importe de valoriser afin d'en tirer tous les bénéfices, surtout dans une capitale nationale, alors qu'ils permettent d'illustrer les différents moments de l'histoire locale, régionale et nationale. Ainsi, la qualité de conservation des édifices et des ensembles architecturaux institutionnels contribue à stimuler le sentiment d'appartenance et de fierté des Québécois qui visitent leur capitale.

Pour permettre à toute la population du Québec de bénéficier de ces témoins de l'histoire, la Commission souhaite la sensibiliser à la richesse des éléments patrimoniaux qui marquent son territoire. Ainsi, une plus grande sensibilité à la valeur du patrimoine de la capitale ne peut que susciter un plus grand sentiment d'appartenance et une plus grande fierté de la population à l'égard de son histoire et de la ville qui la représente. Ce travail de sensibilisation doit être mené non seulement par des interventions exemplaires sur le patrimoine bâti, mais aussi par une meilleure accessibilité aux ensembles et aux bâtiments exceptionnels que recèle la capitale, sans négliger leur promotion à travers diverses manifestations à caractère culturel.

Plusieurs lieux ou ensembles liés aux centralités politique et administrative recèlent également une importante valeur patrimoniale et symbolique. Le site de l'Assemblée nationale, siège du Parlement du Québec, est déclaré site patrimonial national en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Il s'agit du seul territoire québécois auquel ce statut particulier est attribué, consacrant ainsi la valeur patrimoniale indéniable de ce lieu symbolique. L'ensemble est constitué de l'hôtel du Parlement et des édifices Pamphile-Le May, Honoré-Mercier, Jean-Antoine-Panet et André-Laurendeau. Il inclut également le terrain borné par le boulevard René-Lévesque Est, l'avenue Honoré-Mercier, la Grande Allée Est, la rue des Parlementaires, la rue Jacques-Parizeau et la rue Louis-Alexandre-Taschereau.

Partie intégrante de son identité, le patrimoine architectural de Québec est particulièrement présent dans le site patrimonial du Vieux-Québec à l'intérieur des fortifications. À côté de la ville moderne qui se développe sur la colline Parlementaire, le Vieux-Québec, préservé et mis en valeur, témoigne du caractère historique de la capitale et de sa volonté de durer.

La mise en valeur du patrimoine du Vieux-Québec est aussi l'occasion de rappeler certaines fonctions historiques occupées par la capitale à une époque ou une autre de son développement, dont sa fonction militaire. Certains ouvrages défensifs, comme l'enceinte fortifiée et le Cavalier-du-Moulin (aujourd'hui propriété de la Commission), rappellent l'organisation de la défense du territoire sous le Régime français. D'autres, comme les tours Martello et l'imposante Citadelle de Québec, rappellent plutôt la présence britannique au 19^e siècle, notamment celle d'une importante garnison qui ne quittera Québec qu'en 1871.

LES CARACTÉRISTIQUES
DISTINCTIVES
DE LA CAPITALE
NATIONALE
ÉNONCÉ DE VISION



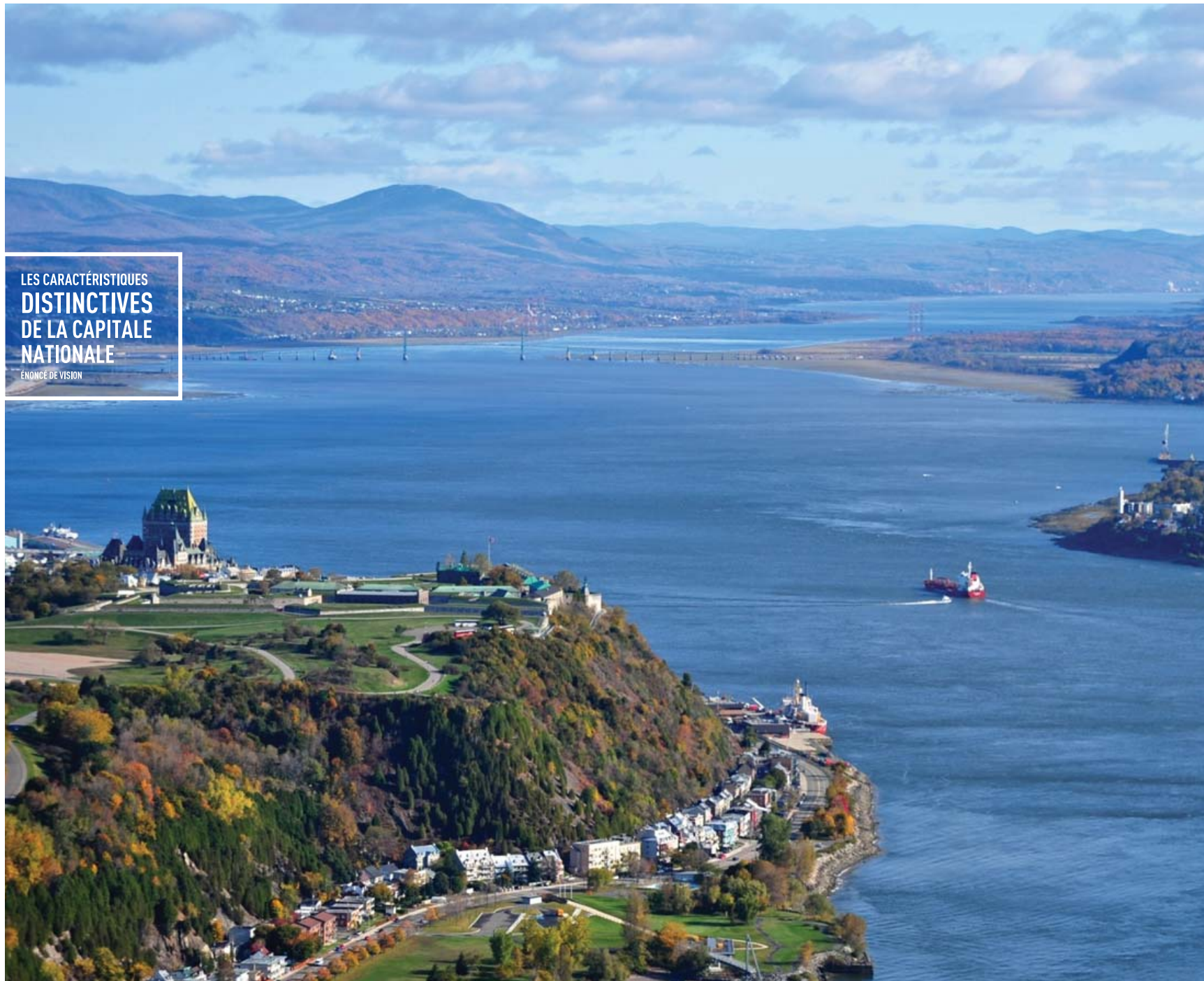


Les Nouvelles-Casernes, construites entre 1749 et 1752 afin de loger les troupes françaises envoyées en renfort à Québec pour protéger la ville d'une éventuelle invasion britannique, représentent pour leur part le plus long bâtiment érigé par les autorités en Nouvelle-France. Après la prise de Québec, elles sont habitées par les militaires britanniques pendant plus de 100 ans. En 2013, la Commission s'est vu confier par le gouvernement du Québec le mandat de veiller à la stabilisation de l'ensemble bâti érigé au 18^e siècle et de proposer de nouvelles vocations pour redonner vie à ce bien patrimonial unique.

La fonction religieuse demeure intimement liée au développement de Québec depuis 400 ans et marque sa présence dans le paysage de la capitale nationale. Dès la première moitié du 17^e siècle, Québec est un imposant centre ecclésiastique. Les récollets, les jésuites, les ursulines et les augustines y posent les bases de leur œuvre d'évangélisation des populations autochtones. Le clergé régulier et séculier dotera la ville d'institutions dont on observe encore les traces dans la trame urbaine, notamment le Séminaire de Québec, le monastère des Ursulines, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Général, la cathédrale anglicane Holy Trinity et la basilique-cathédrale Notre-Dame de Québec.

Malgré la concentration de lieux d'intérêts à l'intérieur et à proximité du site patrimonial du Vieux-Québec, il demeure important de noter que l'intérêt des citoyens et des organismes impliqués dans la préservation du patrimoine se tourne de plus en plus vers les autres quartiers anciens de la capitale nationale, notamment les sites patrimoniaux protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

On retrouve au Québec douze sites patrimoniaux déclarés, dont cinq dans la région de la capitale nationale, soit le site patrimonial de Beauport, le site patrimonial de Charlesbourg, le site patrimonial de l'Île-d'Orléans, le site patrimonial de Sillery et le site patrimonial du Vieux-Québec. En tant que propriétaire du parc du Bois-de-Coulonge et du domaine Cataraqui, la Commission de la capitale nationale du Québec est particulièrement active dans la sauvegarde du site patrimonial de Sillery. Elle contribue également à sa mise en valeur à travers la conception et l'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain qui le traverse.



LES CARACTÉRISTIQUES
DISTINCTIVES
DE LA CAPITALE
NATIONALE
ÉNONCÉ DE VISION



GÉOGRAPHIE

Les attributs symboliques d'une capitale peuvent puiser dans le passé de la nation, mais aussi dans son contexte géographique. Le développement de la ville de Québec est étroitement lié à l'occupation de son promontoire. Celui-ci est privilégié par Jacques Cartier en 1541 lors de la fondation de Charlesbourg-Royal à Cap-Rouge, à l'extrémité ouest de la colline de Québec. Samuel de Champlain choisira quant à lui d'établir sa colonie à l'extrémité est, avec la construction de son Abitation en 1608 au bas de la falaise et celle du fort Saint-Louis en 1620 sur la pointe du promontoire. La Haute-Ville sera éventuellement habitée par les militaires, les fonctionnaires et les membres du clergé tandis que la Basse-Ville se peuplera de commerçants et d'artisans. L'organisation du territoire entre le haut et le bas de la colline de Québec colore encore aujourd'hui les rapports socioéconomiques dans la capitale et contribue à la représentation symbolique de celle-ci.

L'image de Québec est également indissociable de l'omniprésence du fleuve Saint-Laurent. Le Saint-Laurent a constitué la porte d'entrée des colonisateurs français en Amérique du Nord. À son passage le plus étroit, Samuel de Champlain a choisi de fonder, en 1608, le premier établissement français permanent en Amérique. Déclaré patrimoine national par l'Assemblée nationale en 2010, le fleuve Saint-Laurent occupe une place fondamentale

dans l'identité du Québec. Il l'a façonné en contribuant à son histoire, à son développement économique, social et culturel, à son mode d'occupation du territoire.

Longtemps voie d'accès privilégiée à tout un continent, le fleuve a pourtant peu à peu cédé le pas au réseau viaire moderne, entraînant comme résultat une faible valorisation des paysages fluviaux, malgré leur importance. La qualité et l'accessibilité des points de contact directs avec le fleuve (quais, marinas, plages) ou indirects, matérialisés par des ouvertures visuelles comme les belvédères, les parcs riverains et les pistes cyclables, demeurent des enjeux majeurs pour le gouvernement du Québec.

Pour ces raisons, la Commission de la capitale nationale du Québec s'emploie à faire valoir la nature singulière du fleuve Saint-Laurent et à améliorer l'accès public à cet élément inestimable du patrimoine national. Dès la fin des années 1990, la Commission lançait un grand projet visant à « redonner le fleuve aux Québécois » sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, dont la promenade Samuel-De Champlain a constitué la première phase de réalisation. La Commission poursuit ses actions et alimente les réflexions pour façonner avec ses partenaires l'avenir du littoral.

HÉRITAGE FRANÇAIS

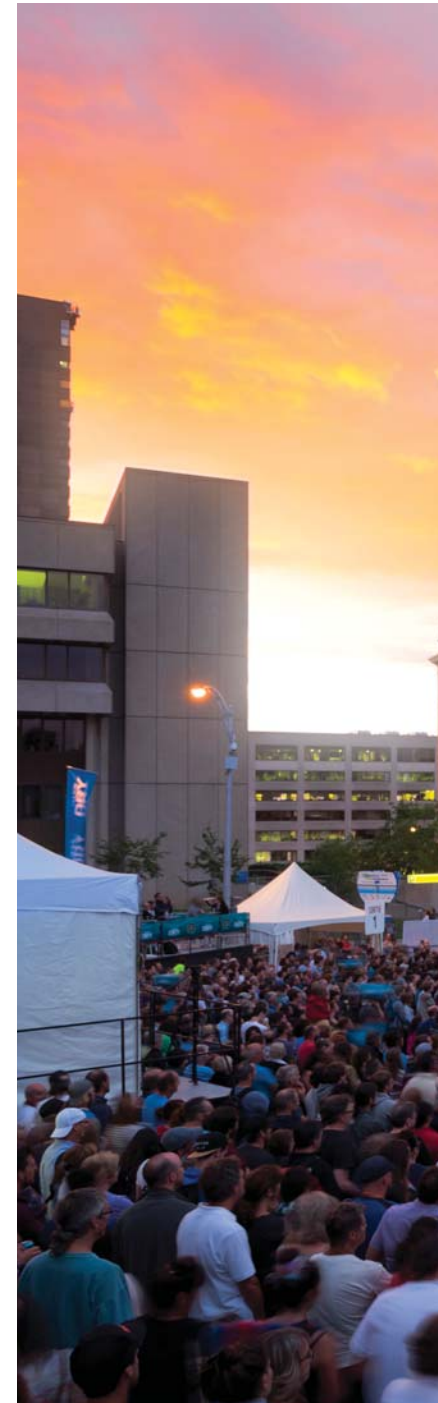
La ville de Québec est porteuse d'une forte symbolique identitaire en tant que capitale francophone des Amériques. C'est dans cet esprit que se sont tenus dans la première moitié du 20^e siècle de grands rassemblements et diverses commémorations pour affirmer les caractères français, catholique et traditionnel du Canada français, qui réaffirment Québec en tant que capitale culturelle et historique des francophones en terre d'Amérique.

Comme ailleurs en Occident, la vogue de la statuaire monumentale touche Québec au tournant du 20^e siècle. Comme le notait l'historien Jean-Marie Lebel, la statuaire monumentale à Québec met surtout en valeur l'époque héroïque de la Nouvelle-France¹⁵. Des 25 statues de bronze et monuments dévoilés à travers la ville entre 1889 et 1920, les principaux sont dédiés à Champlain (1898), M^{gr} de Laval (1908), Montcalm (1911), au père Flavien Durocher (1912) et à Louis Hébert (1918), tandis que le monument de la Foi (1916) souligne le 300^e anniversaire de l'arrivée des récollets. On commémore encore peu l'Empire britannique à Québec à cette époque : on installe en 1897 une statue de la reine Victoria dans le parc qui porte son nom, puis en 1905 est érigé un monument en hommage aux soldats de Québec morts pour l'Empire à la guerre des Boers.

Plus récemment, la création d'un Centre de la francophonie des Amériques et du Musée de l'Amérique francophone ainsi que la tenue d'événements comme le Sommet de la francophonie en 2006 et le Forum mondial de la langue française en 2012 perpétuent cet héritage français et contribuent à la centralité symbolique de la capitale nationale.

Des espaces publics comme le parc de la Francophonie et le parc de l'Amérique-Française, tous deux gérés par la Commission de la capitale nationale du Québec, contribuent également à leur manière à la mise en valeur de l'héritage français de la capitale.

¹⁵ Lebel. (2000). *Op.cit.*, p. 12-13.

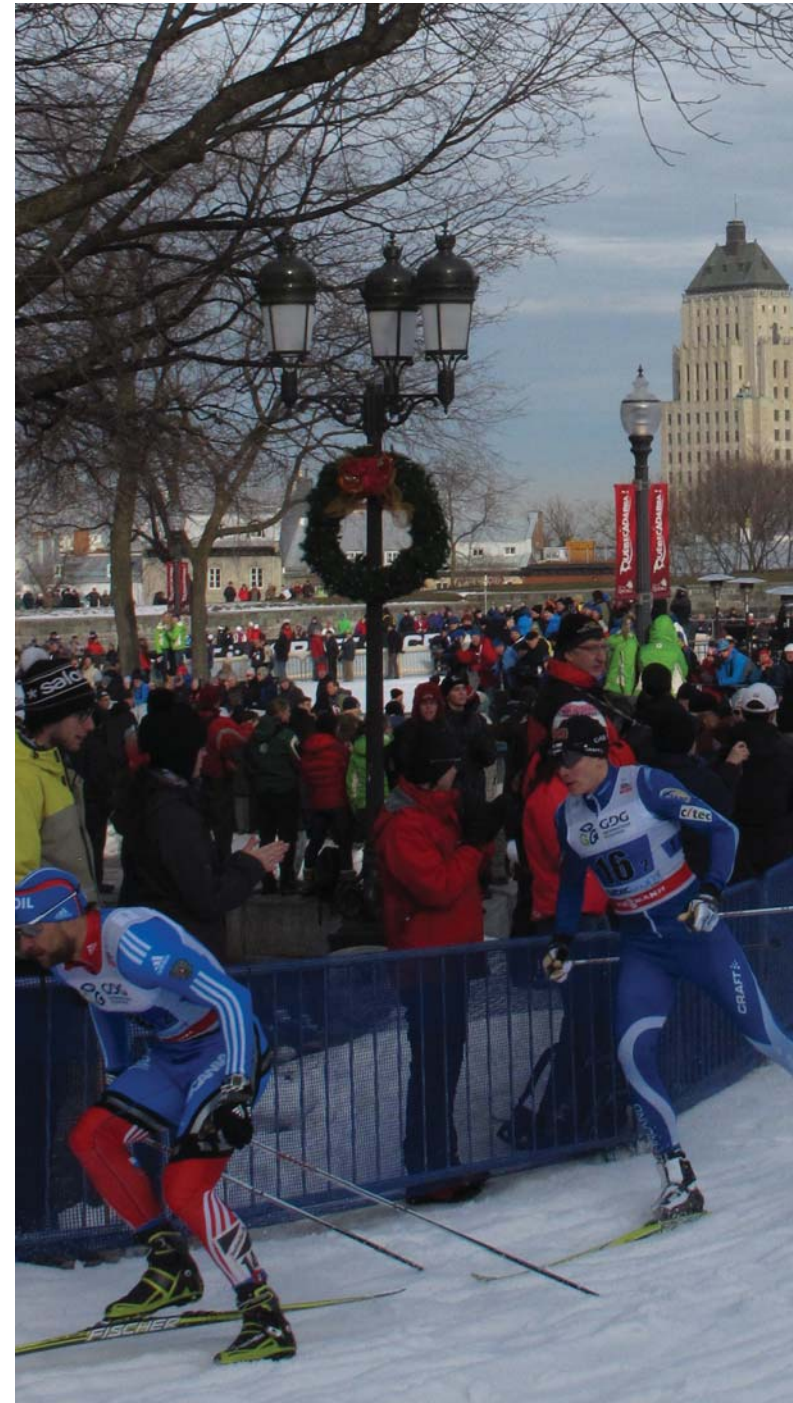




LES CARACTÉRISTIQUES
DISTINCTIVES
DE LA CAPITALE
NATIONALE
ÉNONCÉ DE VISION

NORDICITÉ

Située à l'intérieur d'une zone tempérée froide de l'hémisphère boréal, sujette à des extrêmes saisonniers avec des écarts de soixante degrés Celsius et des centaines de centimètres de neige d'accumulation chaque année, la capitale du Québec est indéniablement une ville nordique. On dit d'ailleurs d'une ville qu'elle est une « ville d'hiver » lorsque sa température moyenne en janvier est de 0 degré Celsius ou moins, ce qui est le cas de Québec avec une température moyenne oscillant entre -8 et -18 degrés Celsius.





À Québec, la saison froide a influencé presque tous les aspects de la vie urbaine, en passant par le développement urbain, l'architecture, les déplacements et la stratégie militaire. Dès la fin du 19^e siècle, l'idée de tenir un grand carnaval d'hiver est lancée. L'événement est présenté en 1894 et en 1896, puis repris par la suite de façon sporadique et sans la même ampleur. Le carnaval effectue un grand retour en 1954 et devient une activité annuelle. Plusieurs traditions lui sont associées en référence au caractère de ville-forteresse de la capitale, comme la remise des clefs de la ville par le maire à Bonhomme Carnaval et l'édification d'un palais de glace. Les courses de canots et de traîneaux à chiens viennent quant à elles appuyer le caractère nordique de la fête.

Le caractère nordique de la ville de Québec est également propagé à la grandeur de l'Amérique du Nord lorsqu'une nouvelle équipe de hockey professionnel accède à l'Association mondiale de hockey en 1972. Les Nordiques de Québec feront leur entrée dans la Ligue nationale de hockey en 1979 et combleront les partisans de hockey dans la capitale jusqu'à la vente de l'équipe en 1995 et son déménagement au Colorado. Plus récemment, la construction du Centre Vidéotron s'est aussi inspirée de notre rapport à la nordicité, ses architectes ayant voulu évoquer l'image de congères sculptées par le vent.

L'image de Québec demeure donc fortement associée à l'hiver et à la nordicité. En 2012, l'Office du tourisme de Québec consacrait d'ailleurs l'un de ses chantiers de réflexion au thème « Québec, capitale d'hiver », conscient de l'importance d'assurer une mise en marché et un développement de l'offre touristique accrus de l'hiver. L'Office entend redoubler d'ardeur afin de positionner Québec à l'international en tant que ville nordique. Depuis les dernières années, de nombreux événements sportifs hivernaux démontrent la volonté de Québec de s'inscrire dans le circuit mondial comme ville hivernale incontournable. La Commission de la capitale nationale du Québec a contribué à l'accueil de certains de ces événements sur la place de l'Assemblée-Nationale et au parc de la Francophonie.

LIEUX DE RASSEMBLEMENT

Les espaces publics représentent des composantes essentielles de la ville, tant pour leur rôle social et communautaire que pour leurs qualités de renforcement et d'agrément de l'espace urbain. Ces lieux publics prennent diverses formes (place, parc, jardin, boisé, voie, promenade, etc.) et contribuent à la qualité de vie de la population de la région de la capitale nationale et à son attractivité.

L'existence d'espaces ouverts soigneusement planifiés est une caractéristique commune des capitales. Dans la plupart des cas, ces espaces relient et ancrent leurs institutions, leurs sites historiques, leurs monuments commémoratifs et leurs lieux de rassemblement dans une « zone capitale » comme le secteur du Vieux-Québec et de la colline Parlementaire. Selon la taille, certaines zones comprennent des sentiers récréatifs ou naturels et d'autres aménagements récréatifs.

Si certains de ces espaces participent plus fortement au cadre de vie en assurant des liens fonctionnels, physiques et paysagers entre les différentes composantes du tissu urbain, d'autres concourent davantage à offrir un accès aux éléments naturels exceptionnels que recèle la capitale.

Ces espaces publics jouent un rôle de lieu de rencontres et de découvertes offrant des ambiances variées aux usagers de la ville. Certains d'entre eux, de plus vaste envergure – physique ou symbolique –, contribuent à renforcer le statut de capitale nationale du Québec. La Commission de la capitale nationale du Québec intervient sur plusieurs d'entre eux, en portant une attention particulière à leur aménagement. C'est le cas du parc de la Francophonie, du parc de l'Amérique-Française, de la place des Canotiers et de la place de l'Assemblée-Nationale, notamment.



LES CARACTÉRISTIQUES
DISTINCTIVES
DE LA CAPITALE
NATIONALE
ÉNONCÉ DE VISION





2.4_FONCTIONS DE SOUTIEN



LES CARACTÉRISTIQUES
DISTINCTIVES
DE LA CAPITALE
NATIONALE
ÉNONCÉ DE VISION



Les fonctions de soutien concernent l'environnement d'accueil de la capitale. Sans se substituer aux centralités politique, administrative et symbolique, ces fonctions contribuent à confirmer l'impact de la capitale.

Plusieurs capitales constituent le centre économique du pays, leur statut ayant exercé une forte attraction et un effet d'entraînement. C'est notamment le cas de Londres au Royaume-Uni. Dans d'autres cas, la capitale demeure plutôt dans l'ombre d'une métropole, du moins du point de vue économique. C'est le cas de Rio de Janeiro (métropole) et de Brasilia (capitale) au Brésil, ou d'Ottawa par rapport à Toronto et Montréal.

Une capitale doit compter sur un certain poids démographique afin d'assurer des services de qualité (logements, commerces, infrastructures diverses). L'exercice de ses fonctions politiques, administratives et symboliques requiert également un réseau de transport efficace afin que la capitale puisse être facilement accessible.

ACCESSIBILITÉ

Une capitale doit être facilement accessible de tous les points du pays et de l'extérieur si elle souhaite exercer pleinement ses fonctions politiques, administratives et symboliques. Tant les représentants des groupes de pression, les délégations étrangères, que les simples visiteurs doivent pouvoir s'y rendre rapidement et agréablement.

Ces dernières années, la région de Québec a accueilli plus de quatre millions de touristes annuellement, tels que les congressistes, les gens d'affaires, les représentants de gouvernements et les personnes venues d'autres régions du Québec ou des quatre coins du monde, faisant de la capitale nationale en 2013 la quatrième destination métropolitaine la plus visitée au Canada selon l'Office du tourisme de Québec.

Les accès et les parcours qui permettent d'entrer dans la capitale et de la traverser témoignent de la qualité de son environnement urbain. Ceux-ci prennent la forme de voies, de sentiers, de trajets ou de sites qui offrent tous un regard distinct sur la capitale. Ils peuvent être physiques comme les routes, les chemins de fer, la voie maritime ou les terminaux des grandes lignes de transport qui culminent dans la capitale. Ils peuvent également, de manière plus abstraite ou symbolique, se matérialiser dans des sites ponctuels qui offrent un accès visuel aux

paysages de la capitale, ou encore en prenant la forme d'un trajet officiel qui permet d'accéder à la colline Parlementaire, cœur politique de la capitale.

À cet égard, la Commission de la capitale nationale du Québec conseille le gouvernement sur la désignation des parcours cérémoniels et contribue à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale. La capitale est l'hôte de plusieurs événements dont le rayonnement dépasse les frontières du Québec. Les actions de la Commission s'ajoutent aux efforts du Protocole du gouvernement du Québec, entité administrative responsable du cérémonial d'État et des visites officielles au gouvernement en provenance de l'étranger, pour offrir un accueil mémorable aux visiteurs de la capitale.

Un parcours en particulier se distingue des autres voies d'accès à la ville par son caractère cérémoniel. Il s'agit du parcours d'accueil dont le trajet au caractère officiel accompagne depuis l'Aéroport international Jean-Lesage les dignitaires étrangers, les touristes et les visiteurs de la capitale jusqu'à la colline Parlementaire. Ce parcours d'accueil vise à exprimer l'identité de la capitale par les aménagements qui le bordent, distinguant les voies qui forment son tracé des autres voies routières de la capitale.





LES CARACTÉRISTIQUES
DISTINCTIVES
DE LA CAPITALE
NATIONALE
ÉNONCÉ DE VISION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Plusieurs villes peinent encore aujourd'hui à se relever de la récession économique mondiale de la fin des années 2000. Pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, cette conjoncture économique difficile n'a pas été vécue aussi durement; au contraire, elle enregistre une croissance soutenue depuis les vingt dernières années et l'une des plus fortes croissances économiques au Canada entre 2008 et 2011¹⁶.

En raison du statut de capitale nationale de la ville de Québec, l'économie de sa région profite de la présence du secteur public, ce qui lui offre un soutien indéniable lors de situations difficiles. L'économie de la région de Québec tend néanmoins à se diversifier depuis les vingt dernières années. En 2013, près de 65 % des emplois créés dans la capitale relevaient de l'industrie du savoir¹⁷. La proportion de l'effectif gouvernemental à Québec tend d'ailleurs à croître moins rapidement qu'à Montréal. Les employés de l'État sont, depuis 2008, plus nombreux à Montréal qu'à Québec (41 092 à Montréal contre 39 435 à Québec en 2012) et le clivage tend à s'accroître¹⁸. Rappelons toutefois que pour une capitale, ce n'est pas la valeur absolue de l'effectif gouvernemental qui importe, mais plutôt l'importance des fonctions (législatives, administratives, etc.) qui sont exercées sur son territoire. Dans le cas présent, ces fonctions ne semblent pas avoir été affectées par cette nouvelle réalité.

La présence gouvernementale dans la capitale entraîne aussi l'établissement d'un ensemble d'entreprises de production de biens et de services qui entretiennent des relations d'affaires avec le gouvernement. Ces entreprises deviennent de plus en plus indispensables pour l'État qui, suivant diverses modalités, les associe à la prestation des services aux citoyens.





Le domaine des technologies de l'information représente notamment un des marchés prometteurs pour l'appui direct ou indirect que celles-ci peuvent offrir au gouvernement. Le secteur de la haute technologie est un élément stratégique fondamental pour accélérer le développement de la capitale. Aujourd'hui, le secteur technologique est bien implanté dans la région de Québec et de la Chaudière-Appalaches.

Parallèlement au développement d'une économie moderne dans la capitale nationale, des vestiges de l'activité économique à Québec aux siècles précédents subsistent ou sont rappelés à travers de grands projets d'aménagement. C'est le cas de l'important commerce du bois au 19^e siècle, évoqué tout au long de la promenade Samuel-De Champlain.

À la même époque, la rue Saint-Pierre devient le centre financier de Québec. Surnommée la « Wall Street » de Québec et située à quelques pas de l'un des plus importants ports au monde, cette rue porte encore aujourd'hui les traces d'une architecture de prestige dont l'ancienne succursale de la Banque de Montréal (111, rue Saint-Pierre) compte parmi les édifices les plus impressionnants avec son portique monumental à six colonnes. On trouve également à proximité la Banque d'Hochelaga, construite en 1901-1902, et l'immeuble de neuf étages de la Dominion Building, érigé en 1912.

La région de Québec fait également sa marque dans le domaine des assurances au milieu du 20^e siècle. L'Industrielle, compagnie fondée à Québec en 1905, inaugure son nouveau siège social en 1951 sur le chemin Saint-Louis à Sillery. La Solidarité fait de même en 1960. Deux ans plus tard, La Laurentienne s'installe sur la Grande Allée dans un édifice inspiré de l'architecture new-yorkaise. Comme le rappelait l'historien Jean-Marie Lebel, la construction de ces sièges sociaux témoigne de l'importance croissante du secteur de l'assurance pour l'économie et l'emploi dans la capitale, alors que la Grande Allée et le chemin Saint-Louis deviennent un véritable « boulevard de l'assurance » encore en activité aujourd'hui¹⁹.

¹⁶ Québec international. (2013). *Investir dans la région de Québec*, [En ligne].

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ CCNQ. (2013). *Profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux au 31 mars 2012*, Québec, p.14.

¹⁹ Lebel. (2000). p. 78.

CULTURE

La capitale nationale compte deux musées d'État, soit le Musée national des beaux-arts du Québec et le Musée de la civilisation de Québec, de même que des conservatoires, des centres de création, des organismes institutionnels où évoluent des créateurs, des artistes et des artisans de renommée internationale. Ces lieux contribuent à améliorer l'image d'une capitale et à faire connaître l'histoire et la culture du pays tant aux habitants qu'aux touristes de passage.

En ce sens, la capitale du Québec soutient l'activité culturelle en offrant une vitrine sur la culture nationale. Elle affirme son rôle de centre de création, de production et de diffusion artistiques et constitue le deuxième pôle de production audiovisuelle francophone en Amérique. Elle dispose aussi d'une grande concentration de ressources et de centres d'excellence dont la richesse et l'influence sont reconnues.

En 1986, la Commission d'étude sur la Ville de Québec, aussi appelée Commission Lapointe, suggérait que le gouvernement du Québec « favorise la mise en place d'équipements de nature à valoriser le statut et le rôle de la capitale et de sa région, ainsi que le soutien à des activités de portée nationale et internationale ». En 1993, le ministère de la Culture se dotait d'une politique spécifique à Québec qui réaffirmait la place de la capitale dans la culture québécoise, entendant notamment mettre en valeur les institutions et lieux politiques et historiques nationaux tout en augmentant le soutien à la vie culturelle de la ville.

Créée en 1995, la Commission de la capitale nationale du Québec a rapidement adopté des politiques et des programmes pour réaliser cet engagement.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Lieu de fondation de la première université francophone en Amérique, on retrouve aujourd'hui dans la région métropolitaine de Québec, outre l'Université Laval, plusieurs autres institutions universitaires, 16 établissements d'enseignement collégial et technique, 22 écoles de formation professionnelle et plusieurs instituts spécialisés qui contribuent à la formation, à la recherche et à l'innovation.

La capitale dispose donc d'un important effectif dans l'enseignement et la recherche, issu des grandes institutions présentes sur son territoire et travaillant de concert avec le milieu de l'industrie et de la haute technologie.

Selon l'agence de développement économique Québec international, Québec figurait au Top 7 du palmarès des villes intelligentes de la planète en 2012, grâce à ses nombreuses plateformes d'innovation et ses lieux de synergie entre le milieu de la recherche et la communauté entrepreneuriale¹⁹. La capitale compte plus de 6 000 chercheurs et associés, ce qui représente l'une des plus fortes concentrations de centres de recherche au Canada avec près de 400 laboratoires, groupes, consortiums, instituts et centres de recherche.

De plus, en pourcentage de son PIB et parmi des régions métropolitaines comparables, Québec obtient le plus de dépenses privées et publiques en recherche et développement après Boston. Ces investissements contribuent à faire rayonner Québec à l'échelle internationale.

¹⁹ Québec international. (2018). « Une plateforme d'innovation idéale pour la R-D ». [En ligne].

LES CARACTÉRISTIQUES
DISTINCTIVES
DE LA CAPITALE
NATIONALE

ÉNONCÉ DE VISION



3_CONCLUSION

La présence du siège du pouvoir à Québec génère des avantages comme des contraintes pour la Ville de Québec, ainsi que pour les villes et municipalités qui l'entourent. À cet effet, l'administration municipale de Québec a émis à diverses occasions au cours des dernières décennies le souhait de voir le gouvernement du Québec intervenir davantage et mieux coordonner son action dans la capitale, et d'obtenir reconnaissance pour les obligations supplémentaires qu'elle encourt du fait d'accueillir le lieu d'exercice du pouvoir de l'État québécois sur son territoire.

Ces demandes ont entraîné la création de la Commission d'étude sur la Ville de Québec – la Commission Lapointe – qui a déposé ses conclusions en 1986. Dans son rapport, suivant en ce sens les demandes de la Ville, elle recommandait notamment au gouvernement de concentrer ses activités au centre de Québec, de planifier ses interventions futures dans la capitale, de veiller à l'aménagement et à la mise en valeur de la colline Parlementaire en accord avec son statut et de mandater un commissaire à la capitale pour voir à la réalisation de ses recommandations.

De ces recommandations découla le versement par le gouvernement de 5 M\$ par année à la Ville pour compenser les dépenses qu'elle engage en raison de la présence du siège du gouvernement à Québec, ainsi que la création d'un secrétariat à la capitale en 1989.

Cinq ans plus tard, constatant les résultats mitigés de ces mesures, la Ville entreprenait une réflexion qui la conduisait à demander l'établissement d'une commission de la capitale nationale, laquelle disposerait des budgets et des pouvoirs nécessaires à la promotion des intérêts spécifiques à la capitale. Dans un mémoire présenté dans le cadre de la Commission Lapointe, le futur maire Jean-Paul L'Allier avait lui-même noté la nécessité de recourir à des mécanismes de planification pour aménager et développer la capitale conformément à l'image qu'elle souhaite projeter²⁰.

La création de la Commission de la capitale nationale du Québec, en 1995, venait donc répondre aux demandes traditionnelles de la Ville de Québec pour que l'État prenne en charge les obligations (mise en valeur, promotion, etc.) qui découlent de la présence du gouvernement à Québec. Par ailleurs, des pouvoirs supplémentaires ont été confiés à la Ville de Québec pour lui permettre de faire face plus facilement aux responsabilités ainsi qu'à la notoriété et à l'attractivité qui découlent de la présence du siège de l'État sur son territoire²¹.

Depuis 1995, la Commission de la capitale nationale du Québec a réalisé plusieurs projets avec de nombreux partenaires dont la Ville de Québec pour des investissements globaux de près de 250 millions de dollars. Le cadre d'intervention que lui confère sa loi constitutive permet à la Commission d'agir sur plusieurs aspects de l'aménagement urbain de la capitale nationale et de ses environs.

²⁰ Jean-Paul L'Allier et Associés inc. (1986). *Op.cit.*, p. 18, 26-28.

²¹ Assemblée nationale du Québec. [2016]. *Projet de loi n°109 : Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. [En ligne].

Toutefois, pour mener à bien sa mission, la Commission se concentre sur les éléments distinctifs de la capitale, qu'ils soient naturels ou bâtis. Afin de mieux définir son cadre d'action et de se doter d'objectifs et d'orientations spécifiques, elle désigne trois principales catégories d'éléments distinctifs sur lesquels elle intervient, qu'elle nomme « objets d'intervention » : les accès et les parcours de la capitale, l'environnement bâti distinctif ainsi que les espaces publics symboliques. Cette catégorisation permet de mettre en évidence l'intérêt de certains types d'éléments distinctifs pour la capitale, en plus de permettre à la Commission d'indiquer, à travers ses objectifs et ses orientations, les idéaux qu'elle défend lorsqu'elle intervient sur ces objets particuliers.

Bien qu'elle ne puisse ni légiférer ni réglementer pour agir sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, la Commission dispose de différents moyens d'action qui lui permettent d'atteindre les objectifs qu'elle se fixe. Elle peut notamment acquérir et gérer des bâtiments ou des sites exceptionnels, tout comme elle peut embellir, requalifier ou réaménager certains lieux de la capitale.

Aussi, elle met en valeur le statut de capitale tant par la commémoration et l'interprétation des personnages, des événements et des lieux clés de la capitale, que par des interventions qui animent l'espace public.

Enfin, elle accomplit son rôle de conseillère par les avis, les études et les mémoires qu'elle soumet chaque année aux différents acteurs de la capitale. La Commission détient des moyens d'action qui l'aident à accomplir sa mission et pour lesquels son expertise de pointe fait d'elle une référence à l'échelle nationale.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE PLANIFICATION

DOCUMENTS PRODUITS PAR LA COMMISSION

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (CCNQ). (2013). Profil de localisation de l'effectif, des dirigeants, des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux au 31 mars 2012, Québec, 36 pages.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (CCNQ). (2010). *Politique de commémoration dans la capitale*, 12 pages.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (CCNQ). (2003). *Une capitale nationale à bâtir : orientations d'aménagement et de développement proposées pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec*, 46 pages.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (CCNQ). (2002). *Québec: capitale politique*. [Document de travail], 124 pages.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (CCNQ). (1999a). *La Commission au cœur du dynamisme de la capitale nationale. Plan d'action de la Commission de la capitale nationale du Québec*, 35 pages.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (CCNQ). (1999b).
Guide de gestion des ensembles urbains de la capitale nationale du Québec, 30 pages.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (CCNQ). (1998a).
Politique de rayonnement culturel de la capitale. Documents, 19 pages.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (CCNQ). (1998b).
Politique de l'environnement bâti dans la capitale nationale du Québec, 16 pages.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (CCNQ). (1998c).
Un plan lumière pour la capitale, document promotionnel, s. p.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (CCNQ). (1997).
Politique relative à la capitale nationale. La Commission au cœur du dynamisme de la capitale nationale. Plan d'action de la Commission de la capitale nationale du Québec, [Document de travail], 47 pages.

DOCUMENTS D'AUTRES ORGANISATIONS

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. (2016). *Projet de loi n°109 : Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. 24 pages. [En ligne]. [<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2016C31F.PDF>], (Page consultée le 15 juin 2018).

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (2013a).
Une capitale nationale pour tous. Préparer l'avenir, 28 pages.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (2013b).
À propos de la loi sur le patrimoine culturel. Connaître, protéger, valoriser, transmettre notre héritage collectif, 36 pages.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (1998a).
Politique relative à la capitale nationale. Pour le Québec, la capitale déploie ses forces, Québec, 53 pages.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (1998b).
Politique relative à la capitale nationale. Cadre de référence pour la localisation des bureaux centraux des ministères et des sièges sociaux des organismes gouvernementaux, Québec, 35 pages.

AUTRES DOCUMENTS

OUVRAGES GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (CCNQ). (1998). *Québec, une histoire capitale*, Sainte-Foy, Éditions GID, 215 pages.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (1997). *La capitale. Lieu du pouvoir*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 129 pages.

LEBEL, Jean-Marie et Alain ROY. (2000). *Québec 1900- 2000. Le siècle d'une capitale*, Éditions Multimondes, 157 pages.

VANLAETHEM, France. (2012). *Patrimoine en devenir : L'architecture moderne du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 227 pages.

VIDAL, Laurent. (2014). *Capitales rêvées, capitales abandonnées. Considérations sur la mobilité des capitales dans les Amériques (XVII^e-XX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 286 pages.

ÉTUDES, GUIDES ET RAPPORTS DE RECHERCHE

CAZELAIS, Normand. (2008). « L'hiver dans nos paysages ». Conférence réalisée lors du colloque *L'Architecture du paysage au Nord du 45^e parallèle* organisé par l'AAPQ, Québec, 28, 29 février et 1^{er} mars 2008.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE. (1984). *Bâtir une capitale : réflexion sur le passé et perspectives d'avenir*, Ottawa, 63 pages.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. (2015). *La capitale nationale du Québec. Une fonction unique, un lieu unique. Consultations concernant le statut particulier de la capitale nationale*, Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur le statut de capitale, 5 pages.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC. (2009). *Analyse microclimatique – Pourquoi aménager la ville pour le climat?*, [Document de travail], 5 pages.

L'ALLIER, Jean-Paul et Associés inc. (1986). « Développer ensemble la capitale : mémoire à la Commission d'étude sur la Ville de Québec », Dans *Québec, une capitale. Annexe. Mémoire à la Commission d'étude sur la Ville de Québec*, Québec, 155 pages.

L'ALLIER, Jean-Paul. (1994a). *Pour une véritable capitale. Document de discussion à l'intention des partenaires régionaux*, Ville de Québec, 35 pages.

L'ALLIER, Jean-Paul. (1994b). *Pour une véritable capitale. Proposition de la Ville de Québec et de ses partenaires régionaux adressée au Gouvernement du Québec pour la mise sur pied d'une Commission de la capitale*, Ville de Québec, 50 pages.

MENDEL, David. (2008). « Québec, le développement d'une ville d'hiver ». Tour guidé réalisé lors du colloque *L'Architecture du paysage au Nord du 45^e parallèle* organisé par l'AAPQ, Québec, 28, 29 février et 1^{er} mars 2008.

QUÉBEC INTERNATIONAL. (2017). *Bilan et perspectives. Région métropolitaine de Québec 2016-2017*, Québec, 32 pages. [En ligne]. [http://www.quebecinternational.ca/media/3195150/qcint-bilanrnr2017_fr_web-vf.pdf], (Page consultée le 5 mai 2017).

QUÉBEC INTERNATIONAL. (2018). *Une plateforme d'innovation idéale pour la R-D*. [En ligne]. [<http://www.quebecinternational.ca/investir-a-quebec/une-plateforme-d-innovation-ideale-pour-la-r-d/presentation/>], (Page consultée le 1^{er} février 2018).

QUÉBEC INTERNATIONAL. (2013). *Investir dans la région de Québec*, Québec, 55 pages. [En ligne]. [http://quebecinternational.ca/media/14906/QcInt_BrochureInvestir_Fr_web.pdf] (Page consultée le 11 août 2014).

SLACK, Enid, KITCHEN, Harry, DeFALCO, Maria. (2008). *The Costs and Benefits of Being a Canadian Capital City. Final report to the Canadian Capital Cities Organization*, 123 pages.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. (1999). *Actes de la journée Habitat du Sommet mondial de la nordicité*, 69 pages.

SITES WEB

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. (2014). [En ligne]. [<http://www.assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/assemblee-nationale/coeur-etat-quebecois.html#Ministres>], (Page consultée le 16 juin 2017).

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. (2017). *Communauté métropolitaine de Québec*. [En ligne]. [https://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartotheque/CMQuebec.pdf], (Page consultée le 23 mai 2018).

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. (2016). *Projet de loi n° 109. Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs* [En ligne]. [<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-109-41-1.html>], (Page consultée le 9 septembre 2017).

VILLE DE QUÉBEC. (2017). [En ligne]. [www.ville.quebec.qc.ca], (Page consultée le 8 mai 2017).

CRÉDITS

PHOTOGRAPHIQUES

ET CARTOGRAPHIQUES

© CCNQ, JULIE BOURQUE : P.18
© CCNQ, CHRISTIAN CHEVALIER : P.11; P.43
© CCNQ, GENEVIÈVE CLAVET : P.31
© CCNQ, PAUL DIONNE : P.6; P.16
© CCNQ, JOSIANE DUFAULT : P.36
© CCNQ, MARC-ANDRÉ GRENIER : P.20
© CCNQ, PIERRE JOOSTEN : COUVERTURE
© CCNQ, JEAN-PHILIPPE LABRIE : P.5; P.32
© CCNQ, PIERRE LAHOUD : P.26
© CCNQ, JONATHAN ROBERT : P.22
© CCNQ, ÉTIENNE TALBOT : P.30
© CCNQ, ISABELLE TREMBLAY : P.9
© CCNQ, ALEXANDRE ZACHARIE : P.14; P. 24

© BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA,
OTTAWA, C-000823 : P.17
© JEAN CAZES : P.34
© PAYTON CHUNG : P.35
© FRANCIS GAGNON : P.28
© LLAMARYON : P.38
© MNBAQ, IDRA LABRIE : P.41

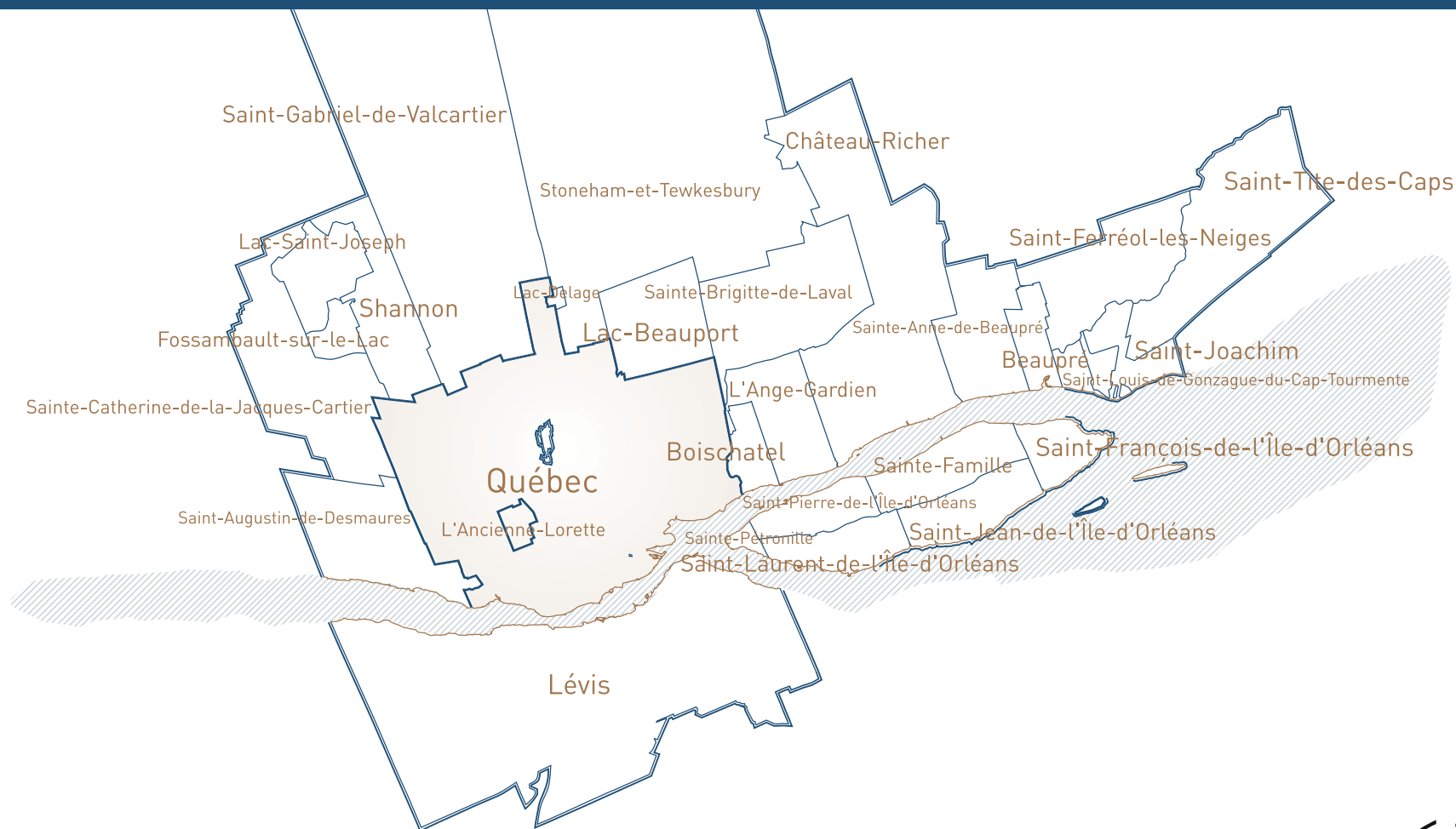
COLLECTION RASSEMBLER!

Dans *Rassembler!*, la Commission énonce une vision de la capitale nationale en vue d'une action concertée avec ses partenaires.

À QUI EST DESTINÉ L'ÉNONCÉ DE VISION?

La Commission de la capitale nationale du Québec souhaite mieux faire connaître à ses partenaires publics et privés le regard qu'elle pose sur la capitale nationale et les sensibiliser aux exigences que pose l'aménagement d'une capitale, de manière à s'assurer que l'environnement bâti soit structuré, porteur d'identité et de sens et à s'outiller collectivement à l'égard de la mise en valeur de la capitale nationale du Québec. De concert avec ses partenaires, la Commission contribue sur l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec à la création d'une capitale résolument moderne, fière de son passé et confiante en son avenir.

La version électronique de cet énoncé de vision est disponible à capitale.gouv.qc.ca



Depuis 1995, la Commission s'acquitte d'une vaste mission en contribuant à aménager et à embellir la capitale, à préserver ses lieux riches en histoire et à la faire découvrir par diverses activités et programmes de connaissance. Elle veille également à conseiller le gouvernement du Québec sur la mise en valeur de son statut et à planifier diverses interventions avec les décideurs et les professionnels du milieu.